

À partir de

3 € ⁽¹⁾

par mois, par adulte

■ J'adapte mes garanties santé à mes besoins

Vous bénéficiez d'un contrat collectif BTP Santé Entreprise (ou BTP Santé Essentiel) et vous souhaitez augmenter vos remboursements ?

1

Remboursement de la Sécurité sociale

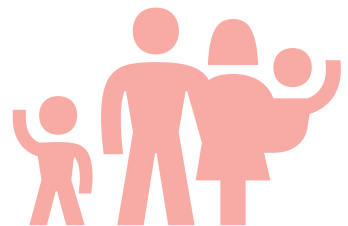
2

Votre entreprise a mis en place une complémentaire BTP Santé Entreprise pour tous les salariés

3

Vous pouvez adapter votre couverture avec BTP Santé Amplitude : dentaire, optique, chirurgie... La cotisation est prélevée sur votre compte

Vous pouvez souscrire en renfort une surcomplémentaire individuelle BTP Santé Amplitude pour augmenter vos remboursements et étendre vos garanties à votre famille.



(1) Exemple de Tarif TTC 2018 pour un salarié seul de 26 à 67 ans pour passer de l'option S1P1 collective à l'option S2P1 individuelle.

■ Je complète mes garanties avec BTP Santé Amplitude

Exemple : Vous avez 26 ans ou plus, votre employeur a souscrit pour ses salariés une couverture santé collective BTP Santé Entreprise S1 P1 isolée (salarié seul).

3 possibilités s'offrent à vous :

1. Améliorez vos garanties

Avec BTP Santé Amplitude :

9 €/mois ⁽⁵⁾

Vous bénéficiez de remboursements renforcés en S2P2



2. Faites bénéficier votre conjoint et vos enfants des mêmes garanties que vous



Avec BTP Santé Amplitude :

à partir de **23,50 €/mois** ⁽⁶⁾
pour votre conjoint âgé de 34 ans

à partir de **15,25 €/mois** ⁽⁶⁾
par enfant < 25 ans

Votre famille est couverte en S1P1

3. Étendez vos garanties et faites-en profiter votre famille

Avec BTP Santé Amplitude :

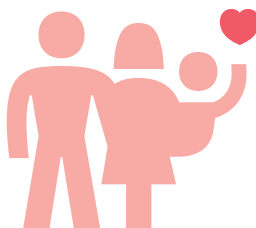
9 €/mois

pour vous

à partir de **30,25 €/mois** ⁽⁶⁾
pour votre conjoint âgé de 34 ans

à partir de **21,50 €/mois** ⁽⁶⁾
par enfant < 25 ans

Vous et votre famille bénéficiez d'une couverture renforcée en S2P2



(5) Tarifs 2018 TTC pour le salarié seul entre 26 et 67 ans résidant dans le département 35.

(6) Tarifs 2018 TTC pour le département 35.

Comment bien choisir mon contrat santé?

■ Je personnalise mes options

Selon mon option soins/hospitalisation (S), je peux moduler mon niveau de garanties optique/dentaire/divers (P) pour adapter au mieux mon contrat à mes besoins :

S1	P1	P2			
S2	P1	P2	P3		
S3		P2	P3	P3+	
S3+			P3	P3+	P4
S4				P3+	P4

Je ne peux pas choisir une option inférieure à celle de mon contrat collectif BTP Santé Entreprise.

Exemple

Je choisis l'option S3, je peux opter pour les niveaux de garantie P2, P3 ou P3+, en revanche je ne peux pas choisir les niveaux P1 ou P4

■ Je comprends le principe des remboursements

Je consulte un médecin spécialiste

dont la base de remboursement est de 28 €

À savoir : avec la mise en place des contrats responsables, la Sécurité sociale laisse 1 € à charge du bénéficiaire ne pouvant être remboursé par la complémentaire santé.

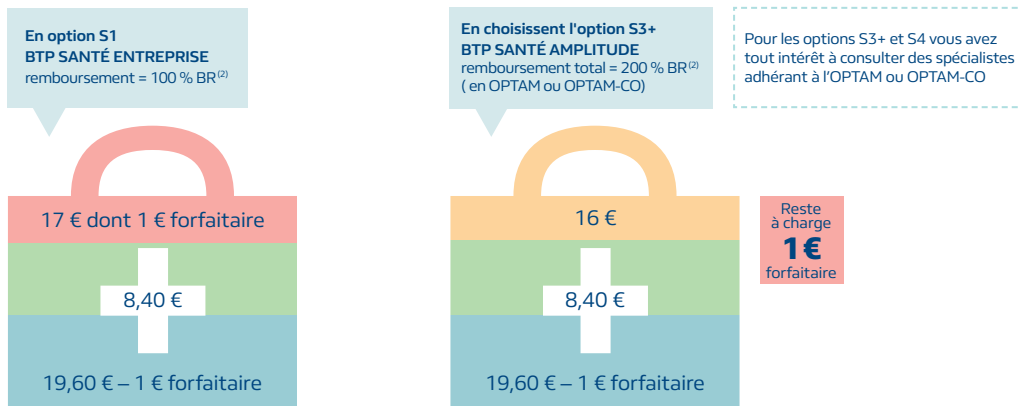
Consultation sans dépassement d'honoraires

Coût: 28 €

Quelle que soit l'option choisie, BTP Santé complète totalement le remboursement de la Sécurité sociale. Il reste seulement 1€ forfaitaire à ma charge.

Consultation avec dépassement d'honoraires

Coût: 44 €



- Reste à charge
- Remboursement BTP Santé Amplitude
- Remboursement BTP Santé Entreprise
- Remboursement Sécurité sociale

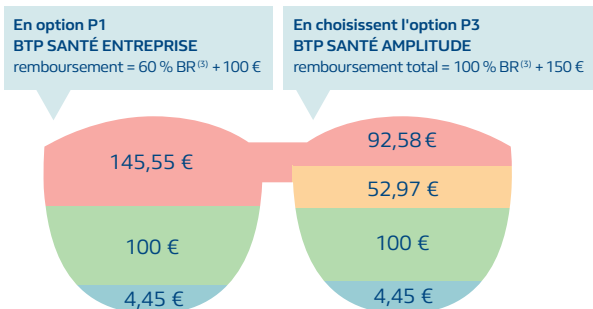
(2) BR : base de remboursement de la Sécurité sociale.

Par exemple, je suis couvert par une garantie collective BTP Santé Entreprise S1P1 :

J'ai besoin de lunettes à verres simples

Coût: 250 €

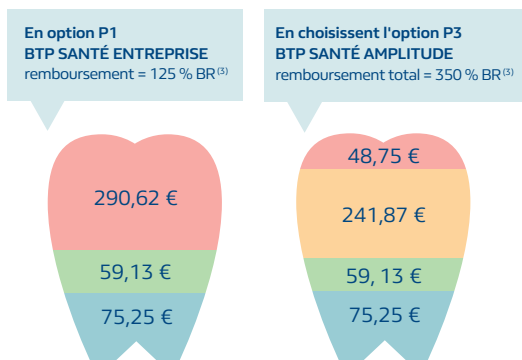
- Reste à charge
- Remboursement BTP Santé Amplitude
- Remboursement BTP Santé Entreprise
- Remboursement Sécurité sociale



J'ai besoin d'une couronne dentaire SPR50

Coût: 425 €

- Reste à charge
- Remboursement BTP Santé Amplitude
- Remboursement BTP Santé Entreprise
- Remboursement Sécurité sociale



J'ai accès à un réseau de partenaires

+ de 3 500 opticiens



Pas d'avance de frais ⁽⁴⁾ et des tarifs maîtrisés sur les verres pour diminuer votre reste à charge.

+ de 4 500 dentistes



Des honoraires transparents et des soins respectant le tarif de la Sécurité sociale.

+ de 1500 audioprothésistes



Le tiers payant ⁽⁴⁾ et un accompagnement personnalisé pendant toute la durée d'utilisation des prothèses.

Je calcule mes remboursements et je consulte mes garanties

www.probt.com



dans l'espace « Mon compte », rubrique « Ma santé/Estimer mes remboursements Santé » et rubrique « Ma santé/Mon contrat »

→ Je retrouve toutes les astuces BTP Santé sur www.probt.com/mesastucesbtpsante

⁽³⁾ BR : base de remboursement de la Sécurité sociale.

⁽⁴⁾ Dans la limite des garanties du contrat.

Je choisis mes garanties en fonction de mes besoins

Régime général, part Sécurité sociale incluse

Conforme
contrats responsables

Régime général		Part SS	S1	S2	S3	S3+	S4	
Soins	Consultations, visites (généralistes, spécialistes)	70 %	100 %	100 %	100 %	160 % (200 % si OPTAM ou OPTAM-Co)	200 % (250 % si OPTAM ou OPTAM-Co)	
	Analyses	60 %	100 %	100 %	100 %	160 %	200 %	
	Soins externes (consultations, acte petite chirurgie, bilan d'imagerie médicale...)	60 à 70 %	100 %	100 %	100 %	160 % (200 % si OPTAM ou OPTAM-Co)	200 % (250 % si OPTAM ou OPTAM-Co)	
	Radiologie, actes techniques médicaux	70 %	100 %	100 %	100 %	160 % (200 % si OPTAM ou OPTAM-Co)	160 % (250 % si OPTAM ou OPTAM-Co)	
	Auxiliaires médicaux : masseur, magnésithérapeute, orthoprothésiste, podologue, orthophoniste, soins infirmiers	60 %	100 %	100 %	100 %	160 %	200 %	
	Transports	65 %	100 %	100 %	100 %	160 %	200 %	
	Pharmacie		65 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
			30 %	30 %	100 %	100 %	100 %	100 %
		15 %	15 %	100 %	100 %	100 %	100 %	
	Vaccins non remboursés par la S.S. (par an par bénéficiaires) ⁽⁸⁾	—	—	Anti-grippe : 15 €	Anti-grippe : 15 €	Anti-grippe : 15 €	Tous vaccins : 60 €	
Hospitalisation	Hospitalisation : frais de séjour, honoraires	80 %	100 %	100 %	100 %	160 % (200 % si OPTAM ou OPTAM-Co)	200 % (250 % si OPTAM ou OPTAM-Co)	
	Forfait de 18 € pour les actes supérieurs à 120 €	—	oui	oui	oui	oui	oui	
	Forfait journalier hospitalier dès le 1 ^{er} jour non limité en nombre ⁽⁷⁾	—	oui	oui	oui	oui	oui	
	Chambre particulière dès le 1 ^{er} jour ⁽¹⁾	—	—	—	45 €/jour	60 €/jour	75 €/jour	
	Lit accompagnant pour les enfants de moins de 12 ans ⁽¹⁾ et pour les personnes âgées de + de 70 ans ⁽¹⁾	—	23 €/jour	23 €/jour	23 €/jour	23 €/jour	23 €/jour	
		Part SS	P1	P2	P3	P3+	P4	
Optique	Adultes	* Équipement adultes à verres simples ⁽²⁾	60 %	60 % + 100 €	100 % + 125 €	100 % + 150 €	100 % + 150 à 250 € (6)	100 % + 200 à 450 € (6)
		* Équipement adultes à verres progressifs ⁽²⁾⁽⁴⁾	60 %	60 % + 200 €	100 % + 200 €	100 % + 250 €	100 % + 250 à 350 € (6)	100 % + 300 à 550 € (6)
		* Supplément forte correction ⁽³⁾						
		[si verre simple]	60 %	+ 50 €/verre	+ 50 €/verre	+ 50 €/verre	+ 50 €/verre	+ 50 €/verre
	[si verre progressif]	60 %	—	+ 50 €/verre	+ 50 €/verre	+ 50 €/verre	+ 50 €/verre	
	Enfants	* Équipement enfant avec verres simples ⁽²⁾	60 %	60 % + 50 €	100 % + 100 €	100 % + 125 €	100 % + 200 €	100 % + 250 €
		* Équipement enfant avec verres progressifs ⁽²⁾⁽⁴⁾	60 %	60 % + 200 €	100 % + 200 €	100 % + 200 €	100 % + 350 €	100 % + 550 €
		* Supplément forte correction ⁽³⁾ [si verre simple]	60 %	+ 75 €/verre	+ 50 €/verre	+ 50 €/verre	+ 50 €/verre	+ 50 €/verre
		Lentilles remboursées par la SS, forfait/an/bénéficiaire	60 %	100 %	100 % + 120 €	100 % + 120 €	100 % + 150 €	100 % + 200 €
		Lentilles refusées par la SS, forfait/an/bénéficiaire	—	—	—	80 €	125 €	150 €
	Chirurgie réfractive de l'œil (kératotomie), forfait/an/bénéficiaire	—	—	—	—	300 € / œil	400 € / œil	
Dentaire	Soins dentaires ⁽¹²⁾	70 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	
	Prothèses dentaires remboursées par la SS ⁽⁵⁾	70 %	125 %	250 %	350 %	500 %	550 %	
	Implants, forfait/an/bénéficiaire	—	—	—	—	300 €	400 €	
	Orthodontie	100 %	125 %	200 %	200 %	250 %	300 %	
Autres	Prothèses auditives ⁽⁵⁾	60 %	100 %	250 %	350 %	500 %	550 %	
	Appareillages orthopédiques et autres prothèses ⁽⁵⁾	60 %	100 %	250 %	350 %	500 %	550 %	
	Médecines douces ⁽⁹⁾ , forfait en € et en nb. de consultations/an/bénéficiaire	—	—	—	—	2 x 40 € (10)	3 x 40 € (11)	
	Cures thermales, forfait en € limité à 1/an/bénéficiaire	65 %	65 %	100 % + 100 €	100 % + 187,50 €	100 % + 187,50 €	100 % + 322,50 €	

OPTAM : l'option pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM) est ouverte à tous les médecins autorisés à facturer des dépassements d'honoraires (secteur 2) ; **OPTAM-Co** : l'option pratique tarifaire maîtrisée, chirurgie et obstétrique (OPTAM-Co), est ouverte aux médecins de secteur 2 exerçant une spécialité chirurgicale ou de gynécologie obstétrique.

(1) Prestation limitée à 90 jours.

(2) Forfait en € par personne pour la part excédant les tarifs de la Sécurité sociale. Monture limitée à 150 €. Forfait et monture non cumulables. Adulte : forfait tous les 2 ans sauf si la vue évolue. Enfant : forfait tous les ans.

(3) Montant forfaitaire supplémentaire par verre. Ce forfait est versé selon code LPP. Voir conditions générales.

(4) Sous réserve que l'équipement soit pris en charge en tant que tel par la Sécurité sociale.

(5) Bonus fidélité : votre plafond annuel de dépenses augmente avec le temps. Voir ci-contre. Monture limitée à 150 €. Forfait et monture non cumulables. Adulte : forfait tous les 2 ans sauf si la vue évolue. Enfant : forfait tous les ans.

(6) Application d'un bonus optique qui augmente tous les ans jusqu'à 36 mois sans consommation de votre forfait. Voir conditions avec votre conseiller.

(7) Prise en charge suivant les dispositions de l'article L.174-4 du code de la Sécurité sociale.

(8) Vaccin prescrit ayant reçu une autorisation de mise sur le marché

(9) Médecines douces : ostéopathe, chiropracteur, acupuncteur, diététicien, étiothépathe. Le praticien doit être enregistré dans un répertoire agréé de type ADEL.

(10) Max 200 €/an/famille

(11) Max 280 €/an/famille

(12) Les soins dentaires s'entendent par les actes codés AXI, END, INO, SDE et TDS des codes de regroupement de la CCAM dentaire.

■ 4 bonnes raisons de choisir BTP Santé Amplitude

1. **Large choix de garanties adaptées** à vos besoins et à votre famille
2. **Possibilité d'étendre vos garanties aux membres de votre famille** non couverts par votre complémentaire BTP Santé Entreprise
3. **Remboursements fiables et rapides**, versés directement sur votre compte, en même temps que ceux de BTP Santé Entreprise
4. **Tarifs avantageux pour vos enfants**: gratuits pour le 3^e enfant à charge et suivant(s), ainsi que pour les enfants de 0 à 6 mois

→ **Voir conditions auprès de votre conseiller PRO BTP.**



Mes contacts

**Pour vous renseigner, faire un devis ou souscrire,
retrouvez-nous :**



sur www.remboversements-sante.fr



au 01 57 63 66 82



dans votre agence Conseil

coordonnées sur www.probtp.com/contacts



sur votre appli **PRO BTP Santé**

Téléchargeable gratuitement sur l'Apple store et sur Google Play Store.
Connectez-vous avec les identifiants de votre compte probtp.com

